

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction des services de transport

**Arrêté du 10 février 2015 portant agrément de médecins et psychologues au titre
du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : DEVT1503317A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 10 février 2015, la psychologue dont le nom suit est agréée pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains: Mme Graziella CORTINE.